

Compte-rendu Atelier n° 2 : « Connecter le territoire » (synthèse des échanges)

Etaient présents :

Paulette CARBON, commune de Trélévern
Grégoire CLIQUET, commune de Plougrescant
Brigitte GOURHAND, commune de Ploubezre
Carine HUE, commune de Lannion
Claudie LALEUFF, commune de Trégastel
Paul LE BIHAN, commune de Lannion
Jean-Yves LE GUEN, Conseil de Développement
Joël LE JEUNE, commune de Trédrez-Locquémeau
Maurice OFFRET, commune de Cavan
Xavier POUGNARD, commune de Penvénan
Pierre TERRIEN, commune de Pleumeur-Bodou

Assistaient :

Mickaël THOMAS, DGA en charge du Pôle opérationnel et technique, LTC
Yvan FOLLEZOU, Directeur de l'Aménagement du territoire, LTC
Laurent LE CORVOISIER, ADEUPa

Introduction :

4 chantiers :

- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de mobilité
- Imaginer de nouveaux modes de mobilité
- Développer l'accès et les usages du numérique

Compétence Urbanisme traitée dans Projet de Territoire 2017-2020, uniquement dans chantier 5 du Défi 2, en tenant compte du fait que la compétence Urbanisme de LTC en 2017 ne comprenait que le SCoT

Interrogation sur l'intitulé global du Défi : présence de l'urbanisme ? La porte d'entrée pourrait être les déplacements, à l'intérieur du territoire (entre les centralités du territoire, définies comme armature du SCoT) et du territoire vers l'extérieur (et réciproquement), ce qui fait lien avec l'urbanisme. Le numérique a toute sa place car permet d'éviter des déplacements

Il faut aussi faire le lien avec le PCAET et la lutte contre le réchauffement climatique : lien avec le Défi 4 (neutralité carbone en 2050, avec objectifs intermédiaires)

Proposition de traiter en 1^{er} le chantier du numérique dans cet atelier, pour commencer par ce qui permet d'éviter des déplacements et des émissions de CO₂, puis de traiter les chantiers dans l'ordre inverse du Projet de Territoire 2017-2020

Chantier n° 7 : Développer l'accès et les usages du numérique

- Zones grises en téléphonie mobile et internet haut débit
- Il reste aussi des zones blanches sur le territoire en téléphonie mobile
- Question sur la vitesse de déploiement du FTTH : il faut accélérer le déploiement
- Enjeux : d'abord « éviter certains déplacements », puis « donner la possibilité de développer le télétravail tout en gardant du lien social » ; remplacer « favoriser le développement du e-commerce local » par « aider les commerçants locaux à vendre sur internet » (circuits courts)
- Il faut aussi garder un maillage de lieux pour faire vivre et faciliter le développement des usages (ex : MSAP ; lien avec Défi 5)

- Enjeu que les collectivités publiques gardent la main sur les données
- Il existe également un enjeu concernant la localisation de l'hébergement des sites web : faut-il héberger les sites internet sur des data center à l'étranger ou sur le territoire ? Il n'existe a priori pas de data center sur le territoire, mais un data center local aurait-il la taille critique pour être compétitif (risque de sous-utilisation) ?
- Le numérique peut aussi permettre d'attirer de nouveaux métiers, d'offrir un débouché aux jeunes du territoire
- Proposition de maintenir « généralisation du haut débit », « couverture en téléphonie mobile »
- Proposition de renommer « Développement de l'usage du numérique » en « Développement de l'accès aux outils numériques »
- Ajouter comme nouveau sujet le « Développement de l'internet des objets » (lien avec Défi 4, pour faire des économies d'énergie ; lien avec Défi 1, développement économique)
- Lien avec Défis 3, 4 et 5 sur l'accès de tous les publics au numérique (solidarités, culture, économies d'énergie, citoyenneté)

Chantier n° 6 : Imaginer de nouveaux modes de mobilité

Contexte 2020 : « fort développement des modes actifs », loi « LOM », « PLUi-H, PCAET, Plan de Mobilité »

Intermodalité : facilité à enchaîner plusieurs modes de mobilité

Multimodalité : utilisation de plusieurs modes de mobilité

- Proposition de renommer le chantier par : « Développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle » ; il faut diminuer l'autosolisme
- Rappel d'un des objectifs de la loi LOM : passer en 2030 de 3% de déplacements à vélo à 9%
- Enjeux : remplacer « sécuriser les modes actifs » par « sécuriser et développer les modes actifs », remplacer « sécuriser les transports scolaires » par « sécuriser et ouvrir les transports scolaires aux non scolaires »
- Enjeu « offrir un service de transport en commun de qualité » : faire un diagnostic du réseau TILT et le faire évoluer pour développer son usage. Pour le transport scolaire, optimiser les durées et horaires de transport en travaillant avec les établissements sur la coordination de leurs horaires et avec les transporteurs sur l'organisation de leurs circuits
- Proposition de remplacer « Favoriser le transport à la demande » par « Développer les mobilités solidaires sur tout le territoire » (lien avec Défi 3 : lien social)
- Mobilités décarbonées : concernent aussi l'utilisation des énergies renouvelables (GNV, hydrogène) ; c'est aussi le covoiturage
- Le développement du covoiturage nécessite des outils fluides et réactifs ; possibilité également de développer l'auto-stop organisé
- Proposition de remplacer « Faciliter les aménagements cyclables » par « Faciliter le développement et la coordination des aménagements cyclables »
- Lien avec Défi 3 sur la possibilité d'accéder à la mobilité (blocage financier, recréer du lien social), avec Défi 4 (PCAET)

Chantier n° 5 : Mettre en cohérence l'urbanisme avec les enjeux de mobilité

- Proposition de renommer le chantier par : « Traduire le projet d'aménagement de l'espace dans les documents d'urbanisme »
- Question du positionnement du chantier « Urbanisme » dans le Défi 2 ; l'aménagement de l'espace pourrait être un défi tout seul ; comment établir la relation déplacement / aménagement de l'espace ?
- Possibilité d'inverser le questionnement entre urbanisme et mobilité (mettre en cohérence les mobilités avec l'urbanisme tel qu'il existe) ; nécessité de s'interroger dans le PLUi-H sur la localisation des nouveaux habitants fixée comme objectif dans le SCoT, en particulier au sein du réseau des communes non pôles
- Dans enjeu de proximité emploi / lieu de résidence, 2 sous-enjeux : le territoire n'est pas un territoire dortoir, mais aussi enjeu de proximité géographique emploi / lieu de résidence, pour éviter des déplacements de plus en plus longs
- Lien avec Défi 1, pour le développement économique, en prenant en compte l'existence ciblée des possibilités limitées de développement de ZA cadrée par le SCoT

- Enjeu de proximité logements / emploi, mais aussi logements / commerces, pour favoriser mobilités actives, à condition que les modes actifs soient sécurisés et agréables ; les déplacements du quotidien doivent se faire à pied autant que possible
- Lien avec Défi 3 (SCoT, PLH)

Chantier n° 4 : Améliorer l'accessibilité du territoire

- Proposition de renommer l'enjeu « Améliorer la desserte aérienne » par « Retravailler l'offre de transport aérien vers/depuis Lannion »
- Mettre en vert les infrastructures routières ? Nécessité de prendre en compte le fait que les nouvelles infrastructures routières ont souvent comme conséquence l'allongement des déplacements
- Proposition de diviser l'enjeu « Renforcer et sécuriser les infrastructures routières » en 2 sous-enjeux :
 - o « Construire le Pont aval sur le Léguer » en vert (amélioration des liaisons routières nord/sud, fluidité des circulations en centre-ville de Lannion et nécessité pour l'aménagement du quartier de Nod Huel comme un nouveau quartier de centre-ville)
 - o Une case en orange : « renforcer / sécuriser les infrastructures routières » ? Il faut pour certains élus continuer à travailler sur l'amélioration des infrastructures routières, compte tenu de l'horizon 2040 du Projet de Territoire ; d'autres élus pensent qu'il faut se réinterroger sur les priorités, compte tenu des limites du modèle de développement territorial généré par le développement des infrastructures et des capacités financières de LTC pour les prochaines années ; il faut améliorer certaines routes ; plusieurs élus constatent que le nombre de voitures diminue depuis plusieurs années sur les routes (en particulier depuis le confinement lié au Covid-19), ce qui n'est pas prouvé par les comptages et les modèles mathématiques de l'INSEE
- Il manque l'enjeu du développement du transport maritime ; exemple du voilier Grain de Sail qui s'est mis à l'eau à Morlaix pour transporter du cacao à travers l'Atlantique ; les ports de Tréguier et Lézardrieux pourraient servir au développement du transport maritime : proposition d'ajouter l'enjeu « Etudier la possibilité de développer le transport maritime »
- Lien avec Défi 4 : zéro artificialisation nette, protection de l'environnement